

Bonjour à tous,

Aujourd'hui, nous faisons la une du Walliser Bote, avec un commentaire et un grand article !

J'ai également accordé une interview hier à la station de radio rhône fm.

Amicalement,

Brigitte

ARTICLE:

La polémique autour du glacier dans l'Obergoms devient de plus en plus absurde : le Conseil d'État ferme ce site très fréquenté, mais...

Le Conseil d'État a prononcé une interdiction d'accès à la légendaire grotte de glace du col de la Furka. Mais les exploitants ont trouvé une faille juridique et gagnent du temps. Malgré le risque de chutes de pierres, rien ne change. Page 3

Commentaire

Le litige autour de la grotte de glace jette le discrédit sur le Valais

La grotte de glace du Belvédère appartient désormais au passé.

Même si ses exploitants refusent toujours de l'admettre. Ils gagnent du temps. En faisant appel de la décision du Conseil d'État devant le Tribunal cantonal, ils espèrent pouvoir tirer profit des derniers mètres carrés de glace

– recouverts d'un voile – jusqu'à la fermeture des routes de col.

Malgré le risque de chutes de pierres, des dizaines, voire des centaines de personnes continuent chaque jour de se rendre au glacier du Rhône. Les exploitants exigent neuf francs de péage et de droit d'entrée. Ce sont les personnes qui arrivent en supercars ou en motos puissantes qui paient cette somme. Elles accueillent la vue du glacier, dont la langue a perdu pas moins de deux mètres d'épaisseur cet été, par un « Ooh ! ».

Mais en réalité, à la vue des draps mortuaires sur le glacier du Rhône, une question se pose : jusqu'où peut aller le tourisme ? Nous pointons du doigt le tourisme nautique effréné à Bali, les caravanes d'influenceurs dans les Dolomites – ou encore la décharge au pied du mont Everest. Et nous en oublions les installations sur la langue glaciaire du glacier du Rhône. Le Conseil d'État vient de décider qu'elles devaient être démontées. La Commission cantonale des constructions considère également le risque de chutes de pierres comme un problème. Au printemps, le Conseil d'État avait ordonné la fermeture de 13 campings en raison de divers risques naturels.

À l'époque, les choses s'étaient déroulées rapidement. À l'époque, tout s'est passé très vite. Aujourd'hui, seule la neige mettra sans doute un terme à tout cela.

Pourquoi la grotte de glace du glacier du Rhône est-elle toujours ouverte ?

C'est encore la haute saison au dernier virage avant le col de la Furka. Des supercars, des bus et des motos sont garés sur le parking devant la boutique de souvenirs. À l'intérieur, une petite file d'attente s'est formée.

Il faut payer neuf francs pour se rendre à la grotte de glace du glacier du Rhône.

Jusqu'ici, rien d'anormal.

Seulement voilà : le Conseil d'État a récemment ordonné la fermeture de cette attraction touristique controversée située non loin du glacier du Rhône. Comment est-ce possible ?

Comme l'a annoncé lundi la Chancellerie d'État, la grotte glaciaire reste ouverte pour l'instant malgré les interdictions officielles. Les décisions de fermeture prises par la commission des travaux publics et le Conseil d'État ont été portées devant le Tribunal cantonal. Les exploitants de la grotte pouvant demander le rétablissement de l'effet suspensif, les autorités ont pour l'instant les mains liées.

Ce n'est qu'une fois que le tribunal aura rendu un jugement définitif qu'une fermeture forcée ou un démantèlement pourra être imposé juridiquement.

La situation est critique, car il existe un risque de chute de pierres le long du sentier. La Commission cantonale des constructions (KBK) a donc prononcé, le

6 août, une interdiction d'accès aux tronçons piétonniers non autorisés.

C'est ce que confirme la Chancellerie d'État.

Sont notamment concernés les tronçons situés au-dessus de la grotte de glace.

Des barrières et des panneaux d'avertissement invitent désormais les visiteurs à rester sur le sentier. Mais tous les visiteurs venus du monde entier ne respectent de loin pas cette consigne.

La commune d'Obergoms a également réagi. Depuis le mois d'août, un panneau d'avertissement est installé sur le sentier de randonnée accessible au public. On peut y lire : « En raison du recul du glacier, des chutes de pierres peuvent se produire au niveau des pentes désormais exposées, notamment aux abords du glacier ou dans les environs. »

Qu'est-ce qui a finalement conduit à la décision du canton ?

Un autre problème : les installations – notamment les vestiges de la langue glaciaire recouverts de toiles non tissées réalisées sans permis de construire.

De plus, comme les installations se trouvent dans une zone de protection des plaines alluviales et dans un avant-glacier d'importance nationale, une telle autorisation ne pourrait en aucun cas être délivrée. C'est ce qu'a indiqué samedi la Chancellerie d'État du canton, en réponse à une demande du «Walliser Bote».

Les autorités cèdent ainsi à la pression des associations environnementales. Depuis trois ans, celles-ci s'opposaient aux interventions sur ce glacier en voie de disparition.

Dernièrement, elles avaient réclamé son démantèlement par le biais d'une pétition. Début août, l'alliance regroupant Pro Natura, le Groupe Haut-Valais Environnement et Transports, le WWF, Mountain Wilderness et la Fondation pour la protection du paysage a remis plus de 10'000 signatures au ministre de l'Environnement Franz Ruppen (SVPO) à Sion.

Quelle sera la situation au pied du glacier au cours des prochaines semaines ?

Depuis près de 200 ans, la famille Carlen exploite la grotte de glace du glacier du Rhône. Année après année, elle creusait des galeries dans la glace et faisait payer l'entrée aux visiteurs. La fin de la grotte de glace se profilait déjà depuis quelques années : la grotte actuelle n'est plus du tout reliée à la langue du glacier du Rhône. Entre les deux s'étendent plus de 200 mètres de désert rocheux. Des étais de chantier réglables soutiennent des poutres en bois et des bâches en non-tissé. Le petit reste de la grotte de glace est entièrement recouvert.

Samedi encore, il semblait que la grotte de glace allait devoir fermer immédiatement. Interrogée à ce sujet, la Chancellerie d'État a répondu : « Concrètement, l'exploitation de l'installation n'est donc plus possible. »

Or, un constat sur place montre aujourd'hui que l'exploitation se poursuit. Même si la décision a un effet suspensif est devenue caduque. Cela est rendu possible par un délai de 30 jours. Au cours de cette période, les exploitants peuvent faire appel de la décision du Conseil d'État devant le Tribunal cantonal. C'est ce qu'a déjà annoncé samedi Philipp Carlen, juriste et porte-parole de la famille d'exploitants, au « Walliser Bote ». Même si la grotte glaciaire reste ouverte pour l'instant, la fin de la saison, dans un peu plus d'un mois, marquera également la fin de l'ère de la grotte de glace. En effet, suite à la décision du Conseil d'État, il n'y a désormais définitivement plus de base légale pour la construction d'un nouveau bâtiment sur la langue glaciaire.

Wie reagieren die Grot-ten-Gegner auf den Entscheid des Staatsrats?

Dans un premier communiqué, les associations environnementales se déclarent satisfaites de cette décision : « La consigne est claire. Il faut mettre immédiatement fin à cette situation intenable sur le glacier du Rhône », déclare Matteo Riva, chef de projet à la Fondation pour la protection du paysage.

On restera toutefois vigilant, précise Brigitte Wolf, de Pro Natura: « Nous veillerons au retrait de toutes les bâches et au démantèlement complet des constructions et, le cas échéant, interviendront à nouveau. »

Le déblaiement de la toile de protection du glacier est déjà bien avancé par rapport à la première moitié de l'été, comme le montre une inspection sur place effectuée lundi matin : les exploitants semblent avoir retiré des tonnes de toiles de protection des rives du lac et des pentes situées au-dessus de la grotte. Cette opération a eu lieu en prévision d'une inspection du Service de l'environnement (DUW) prévue en août.

En raison de la canicule estivale, la glace du glacier du Rhône a de nouveau fondu à une vitesse exceptionnelle. Selon les mesures du réseau suisse de surveillance des glaciers Glamos, l'épaisseur de la glace au niveau de la langue glaciaire a diminué de dix centimètres par jour pendant cette période de chaleur persistante.

La grotte de glace en a également souffert. Malgré la couverture en non-tissé, la glace a continué à fondre. Les exploitants doivent retirer petit à petit les bâches ainsi mises à nu. Leur évacuation est prévue

au cours du mois de septembre, indique la Chancellerie d'État.

**Un nouveau souffle pour le pont suspendu :
Quelles conséquences cette fermeture aura-t-elle sur le tourisme ?**

La disparition de la grotte de glace traditionnelle du glacier du Rhône marque un tournant notable pour le tourisme dans la vallée de Conches. Selon Patric Zimmermann, président de la commune d'Obergoms, cette région chargée d'histoire conserve toutefois son immense attrait grâce à la source du Rhône, au lac glaciaire et au train à vapeur de la Furka.

La commune d'Obergoms étudie actuellement, comme alternative possible, la construction d'un pont suspendu qui offrirait aux visiteurs de nouvelles perspectives sur le pied du glacier. Ce projet n'en est toutefois qu'au stade de l'étude de faisabilité. L'issue reste incertaine : « Un projet ne peut être poursuivi que s'il tient rigoureusement compte des impératifs de protection, des risques naturels et des intérêts du paysage », souligne M. Zimmermann.

La commune est en discussion avec le canton et la Confédération à ce sujet.